



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JUILLET 2016

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 11 JUILLET 2016

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du Centre socioculturel Anne-Hébert, ce onzième jour du mois de juillet 2016, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Monsieur le conseiller André Fournier
 Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
 Madame la conseillère Nathalie Laprade
 Madame la conseillère Sandra Gravel
 Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents : Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
 Monsieur le directeur des Services techniques et directeur
 général adjoint Martin Careau
 Madame la trésorière Julie Cloutier
 Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 juin 2016
4. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2015
5. Assemblée de consultation sur le projet de règlement APR-30-2016 : assouplissement des normes de lotissement
6. Lecture des certificats d'enregistrement des règlements numéros 1336-2016 et 1339-2016
7. Lecture et adoption du Règlement numéro 1341-2016 amendant le Règlement numéro 1238-2013 afin de préciser les personnes pouvant délivrer des constats d'infraction ainsi que d'entreprendre des poursuites pénales
8. Lecture et adoption du Règlement numéro 1342-2016 amendant le Règlement numéro 1291-2015 afin de préciser les personnes pouvant délivrer des constats d'infraction ainsi que d'entreprendre des poursuites pénales des règlements
9. Adoption du second projet de règlement SPR-32-2016 aux fins de modifier le Règlement de zonage 1259-2014 de façon à créer la zone 154-CN, agrandir la zone 82-C et autoriser l'entreposage de type C dans la zone 82-C
10. Autorisation de dépenses : mobilier archives
11. Autorisation de dépenses : déménagement des étagères et installation du mobilier d'archives
12. Directives de changement : nouvelle mairie
13. Paiement numéro 2 : travaux nouvelle mairie
14. Achat de matériel informatique
15. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement
16. Amendement de la résolution numéro 170-2015
17. Amendement à la résolution numéro 650-2015 : permis de rénovation avec agrandissement - Gestion Plam - 3908-3914, route de Fossambault
18. Demande de permis d'enseigne : Borgia Corbo Publicité - 4733, route de Fossambault, suite 300
19. Amendement au plan d'aménagement du stationnement (résolution 325-2016) : 4640, route de Fossambault
20. Signature d'un contrat de servitude de drainage
21. Travaux de décontamination - phase 2016-01 : autorisation de dépenses
22. Travaux de décontamination - phase 2016-01 : amendements budgétaires



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JUILLET 2016

23. Travaux de décontamination - phase 2016-01 : mandat à la firme Akifer
24. Travaux de décontamination - phase 2016-01 : disposition des sols contaminés
25. Travaux de décontamination - phase 2016-01 : pompage et disposition de l'eau contaminée
26. Travaux de décontamination - phase 2016-01 : analyses de laboratoire
27. Amendement de la résolution numéro 382-2016 : stationnement rue Désiré-Juneau
28. Surveillance des travaux : stationnement rue Désiré-Juneau
29. Ouverture d'une nouvelle phase dans la partie nord du parc industriel : paiement numéro 1
30. Achat d'un épandeur et d'une gratte : camion 6 roues
31. Entente avec la compagnie Remorquage Ratté
32. Ajout d'un panneau d'arrêt
33. Augmentation de la capacité du poste d'eau brute Duchesnay : paiement numéro 1
34. Amendement de la résolution numéro 180-2016
35. Paiement au Club de golf du Lac St-Joseph : Tournoi de golf du maire
36. Amendement à l'entente : Développement Habitania inc.
37. Dépôt du rapport d'étape : comité de suivi de la politique des familles et des aînés
38. Tarification pour le parc de glisse du Grand-Héron - saison 2016-2017
39. Autorisation de dépenses : achat de matériel pour le Service incendie
40. Officialisation d'un nom de rue: Développement Habitania
41. Dépôt de la liste des chèques
42. Dépôt de la liste des engagements financiers
43. Approbation de la liste des comptes à payer de plus de 2 500 \$
44. Période de questions
45. Clôture de la séance

Le quorum étant constaté, la séance du mois de juillet est ouverte.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

393-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté en y ajoutant le point 40.
ADOPTÉE

394-2016 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUIN 2016

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 27 juin 2016 comme il a été présenté.
ADOPTÉE

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Comme le prévoit l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la trésorière Julie Cloutier dépose le rapport financier de la Ville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ainsi que le rapport du vérificateur externe du cabinet Raymond Chabot Grant Thornton.

La trésorière explique le rapport.

Le rapport financier démontre que les revenus de fonctionnement non consolidés ont atteint 11 216 121 \$ et les charges de fonctionnement 11 546 033 \$, en y incluant les



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JUILLET 2016

amortissements. Après les éléments de conciliation à des fins fiscales, l'excédent de fonctionnement de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 se chiffre à 312 221 \$. Suivant ces résultats, l'excédent de fonctionnement non affecté (non consolidé) ou surplus accumulé se chiffrait, au 31 décembre 2015, à 601 683 \$.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT APR-30-2016 : ASSOULPISSEMENT DES NORMES DE LOTISSEMENT

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le maire Pierre Dolbec préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro APR-30-2016 aux fins de modifier le Règlement de lotissement numéro 1260-2014, de façon à modifier les dispositions concernant l'assouplissement des normes de lotissement.

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec, le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, explique le projet de règlement et les conséquences de l'adoption ou de l'entrée en vigueur d'un tel règlement.

Le président entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Conformément à l'article 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier explique que ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

LECTURE DES CERTIFICATS D'ENREGISTREMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1336-2016 ET 1339-2016

La greffière adjointe donne lecture des certificats d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que les règlements numéros 1336-2016 et 1339-2016 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

395-2016

LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1341-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1238-2013 AFIN DE PRÉCISER LES PERSONNES POUVANT DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTION AINSI QUE D'ENTREPRENDRE DES POURSUITES PÉNALES

ATTENDU le Règlement numéro 1238-2013 sur la prévention incendie qui est présentement en vigueur sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que ce règlement doit être amendé afin de préciser les personnes pouvant délivrer des constats d'infraction et entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à une disposition du présent règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance ordinaire du 27 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU que le règlement portant le numéro 1341-2016 soit adopté et qu'il soit décrété et statué pour ledit règlement ce qui suit :

Règlement numéro 1341-2016

ARTICLE 1 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est intitulé : Règlement numéro 1341-2016 amendant le Règlement numéro 1238-2013 afin de préciser les personnes pouvant délivrer des constats d'infraction ainsi que d'entreprendre des poursuites pénales



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JUILLET 2016

ARTICLE 2 AMENDEMENT

Le Règlement numéro 1238-2013 est modifié par l'addition, après l'article 4.1, de l'article 4.2 suivant et la numérotation des articles subséquents est ajustée en conséquence.

« ARTICLE 4.2 CONSTATS D'INFRACTION ET POURSUITES

Le conseil autorise de façon générale tout agent de la paix ainsi que le directeur du Service de sécurité incendie ou tout représentant de ce dernier à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement, et autorise généralement en conséquence ces personnes à délivrer les constats d'infractions utiles à cette fin ».

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER
CE 11^E JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE SEIZE

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE

396-1016

LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1342-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1291-2015 AFIN DE PRÉCISER LES PERSONNES POUVANT DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTION AINSI QUE D'ENTREPRENDRE DES POURSUITES PÉNALES

ATTENDU le Règlement numéro 1291-2015 relatif à l'entretien des bâtiments de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier présentement en vigueur sur le territoire de la Ville;

ATTENDU que ce règlement doit être amendé afin de préciser les personnes pouvant délivrer des constats d'infraction et entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à une disposition dudit règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance ordinaire du 27 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU que le règlement portant le numéro 1342-2016 soit adopté et qu'il soit décrété et statué pour ledit règlement ce qui suit :

Règlement numéro 1342-2016

ARTICLE 1 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est intitulé : Règlement numéro 1342-2016 amendant le Règlement numéro 1291-2015 afin de préciser les personnes pouvant délivrer des constats d'infraction ainsi que d'entreprendre des poursuites pénales des règlements.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JUILLET 2016

ARTICLE 2 AMENDEMENT

Le règlement numéro 1291-2016 est modifié par l'addition, après l'article 10, de l'article 11 suivant et la numérotation de l'article subséquent est ajustée en conséquence.

« ARTICLE 11 CONSTATS D'INFRACTION ET POURSUITES

Le conseil autorise de façon générale tout agent de la paix ainsi que le fonctionnaire responsable ou tout représentant de ce dernier à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement, et autorise généralement en conséquence ces personnes à délivrer les constats d'infractions utiles à cette fin ».

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER
CE 11^E JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE SEIZE

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE

397-2016

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT SPR-32-2016 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1259-2014 DE FAÇON À CRÉER LA ZONE 154-CN, AGRANDIR LA ZONE 82-C ET AUTORISER L'ENTREPOSAGE DE TYPE C DANS LA ZONE 82-C

ATTENDU qu'un premier projet de règlement numéro APR-28-2016 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 30 mai 2016;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 27 juin 2016 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté de la conseillère en urbanisme madame Andréanne Meilleur Gaudreau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le second projet de règlement numéro SPR-32-2016 aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à créer la zone 154-CN à même les zones 84-C et 85-H, agrandir la zone 82-C à même la zone 83-I et autoriser l'entreposage de type C dans la zone 82-C.

ADOPTÉE

398-2016

AUTORISATION DE DÉPENSES : MOBILIER ARCHIVES

ATTENDU le déménagement prochain de la mairie au 2, rue Laurier;

ATTENDU que l'achat de mobiliers de rangement pour les dossiers s'avère nécessaire pour la salle d'archives au sous-sol, la salle de documents actifs au rez-de-chaussée ainsi que pour la voûte de la trésorerie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU de confier à RaySource, la fourniture de trois systèmes usagés de rangement mobile avec étagères Smartshelf de Montel, pour la salle d'archives au sous-sol, la salle de documents actifs au rez-de-chaussée ainsi que pour la voûte de la



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JUILLET 2016

trésorerie, tel que décrit dans la proposition de la compagnie RaySource datée du 28 juin 2016.

La somme de 23 776 \$, plus taxes, est appropriée du règlement d'emprunt numéro 1313-2016.

ADOPTÉE

**399-2016 AUTORISATION DE DÉPENSES : DÉMÉNAGEMENT DES ÉTAGÈRES ET
INSTALLATION DU MOBILIER D'ARCHIVES**

ATTENDU le déménagement prochain de la mairie au 2 rue Laurier;

ATTENDU que le démontage, la manutention et le déménagement d'une partie de l'ancien mobilier d'archives de la mairie actuelle doit être réinstallé dans la nouvelle mairie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU de confier à JGF installations, le démontage, la manutention, le déménagement et la réinstallation d'une partie de l'ancien mobilier d'archives de la mairie actuelle à la nouvelle mairie, tel que décrit dans la proposition numéro 20160602-10 de la compagnie JGF installations.

La somme de 7 478 \$, plus taxes, est appropriée du règlement d'emprunt numéro 1313-2016.

ADOPTÉE

400-2016 DIRECTIVES DE CHANGEMENT : NOUVELLE MAIRIE

ATTENDU le tableau des directives et ordres de changement, préparé par la firme Régis Côté et associés, architectes, en date du 8 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que ce conseil ratifie les directives de changement A-01 à A-14 et ME-01 à ME-06 inclusivement, relativement aux travaux de rénovation de l'édifice sis au 2, rue Laurier, lequel abritera la mairie de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à l'automne 2016.

ADOPTÉE

401-2016 PAIEMENT NUMÉRO 2 : TRAVAUX NOUVELLE MAIRIE

ATTENDU les travaux réalisés par Lévis Construction inc. pour le réaménagement de la nouvelle mairie qui sera située au 2, rue Laurier;

ATTENDU la recommandation de paiement numéro 2 produite par monsieur Jocelyn Boilard, architecte, de la firme Régis Côté et associés, en date du 30 juin 2016;

ATTENDU que cette recommandation de paiement couvre les travaux exécutés pour la période du 1er juin 2016 au 30 juin 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 2 au montant de 68 795,55 \$ à Lévis Construction inc. Ce montant tient compte des travaux réalisés au 30 juin 2016, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

Ladite dépense est imputée au règlement numéro 1313-2016.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de demander à l'entrepreneur de fournir, avec la demande de paiement numéro 3, les quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat avec Lévis Construction inc., et ce, en regard du paiement numéro 2.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JUILLET 2016

Il n'y a pas de quittance à fournir avec la demande de paiement numéro 2, puisque tous les travaux de la demande de paiement numéro 1 ont entièrement été réalisés par l'entrepreneur général lui-même.

ADOPTÉE

402-2016 ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

ATTENDU le rapport de la trésorière, madame Julie Cloutier, en date du 8 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser l'achat du matériel informatique auprès de Technipc informatique inc. pour un montant de 12 628,33 \$, plus taxes, et ce, conformément à la soumission transmise par courriel le 7 juillet 2016, ainsi que l'installation de ce matériel par Maralix enr. qui est estimée à 8 602,50 \$ plus taxes.

Approprier les sommes nécessaires du fonds de roulement, remboursable sur 3 ans.

ADOPTÉE

403-2016 AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT

ATTENDU le rapport préparé par la trésorière, madame Julie Cloutier, en date du 6 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que ce conseil affecte une partie de son excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2015 aux fins suivantes et pour les montants suivants :

- 20 000 \$ pour le rachat de jours de congé de maladie non utilisés au 1^{er} janvier 2006 et pour pourvoir aux primes de départ;
- 5 097 \$ pour la réalisation de forages supplémentaires dans le cadre des travaux de décontamination du terrain situé au 7, route de la Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

404-2016 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 170-2015

ATTENDU la résolution numéro 170-2015 autorisant la signature d'un acte de servitude sur le lot 5 627 254;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'ajouter : « que la somme nécessaire totale, soit 57 046,92 \$, est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2015 ».

ADOPTÉE

405-2016 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 650-2015 : PERMIS DE RÉNOVATION AVEC AGRANDISSEMENT - GESTION PLAM - 3908-3914, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande d'amendement aux plans fournis par AUpoint architecture accompagnant la demande de permis de rénovation avec agrandissement autorisé par le conseil par la résolution numéro 650-2015;

ATTENDU que le bâtiment est situé dans la zone 90-C qui est soumise au règlement sur les PIIA;

ATTENDU que le propriétaire soutient que le Maibec de couleur rouge s'altère rapidement au soleil;

ATTENDU que la modification demandée quant au porte-à-faux s'harmonise bien avec le bâtiment existant;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JUILLET 2016

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'architecture sont majoritairement rencontrés ou non applicables;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 28 juin, ainsi que les documents déposés;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil autorise l'amendement aux plans fournis par AUpoint architecture accompagnant la demande de permis de rénovation avec agrandissement autorisé par le conseil par la résolution numéro 650-2015.

ADOPTÉE

406-2016

DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : BORGIA CORBO PUBLICITÉ - 4733, ROUTE DE FOSSAMBAULT, SUITE 300

ATTENDU la demande de permis d'enseigne présentée par monsieur Claude Tremblay de *Borgia Corbo publicité* afin d'installer une enseigne commerciale murale à la suite 300 du 4733, route de Fossambault;

ATTENDU que l'enseigne est située dans la zone 65-C qui est soumise au règlement sur les PIIA;

ATTENDU que l'enseigne sera installée sur une structure existante;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'affichage sont tous rencontrés ou non applicables;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 28 juin, ainsi que le plan déposé par le requérant;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil autorise l'émission du permis d'enseigne demandé par monsieur Claude Tremblay de *Borgia Corbo publicité* afin d'installer une enseigne commerciale murale à la suite 300 du 4733, route de Fossambault.

ADOPTÉE

407-2016

AMENDEMENT AU PLAN D'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT (RÉSOLUTION 325-2016) : 4640, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande d'amendement au plan accompagnant le certificat d'autorisation pour l'aménagement d'un stationnement déposée pour la Pizzeria Ô Paquet au 4640, route de Fossambault;

ATTENDU que le commerce est situé dans la zone 137-C qui est soumise au règlement sur les PIIA;

ATTENDU qu'une haie entourera le stationnement hors rue afin d'assurer une séparation visuelle avec les terrains résidentiels voisins;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'aménagement du site et des stationnements hors rues sont majoritairement rencontrés ou non applicables;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 28 juin et le plan amendé déposé par le requérant;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JUILLET 2016

ET RÉSOLU que ce conseil autorise l'amendement au plan accompagnant le certificat d'autorisation pour l'aménagement d'un stationnement déposé pour la Pizzeria Ô Paquet au 4640, route de Fossambault.

ADOPTÉE

408-2016 SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVITUDE DE DRAINAGE

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est propriétaire des lots 5 754 667 et 5 754 669 alors que GRV est propriétaire du lot 5 754 672;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de procéder à l'inscription d'une servitude de drainage des eaux sur les trois lots mentionnés ci-haut afin de permettre l'écoulement des eaux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer ladite servitude de drainage.

ADOPTÉE

409-2016 TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION - PHASE 2016-01 : AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, daté du 8 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser les Services techniques à continuer les travaux de décontamination du terrain de l'ancienne caserne, 7, route de la Jacques-Cartier, en fonction des montants disponibles au budget d'opération.

Les travaux seront réalisés en trois phases comme suit :

PHASES - DESCRIPTION - ÉCHÉANCIER

Phase 1 : Terrain ancienne caserne : Août 2016

Phase 2 : Sous la dalle de la caserne : A déterminer

Phase 3 : Terrain résidentiel arrière : Été 2017

ADOPTÉE

410-2016 TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION - PHASE 2016-01 : AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU qu'un montant de 200 000 \$ a été ajouté aux dépenses de 2015 en guise de provision pour la décontamination du terrain situé au 7, route de la Jacques Cartier;

ATTENDU que les travaux se poursuivront en 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'amender le budget afin de faciliter la comptabilisation et le suivi des dépenses de la façon suivante :

02-470-00-410 Contrat de disposition de sols : **90 000 \$**

02-470-00-446 Disposition de rebus : **40 000 \$**

02-470-00-448 Analyses de laboratoires : **8 000 \$**

02-470-00-642 Matériaux : **37 000 \$**

02-470-01-419 Honoraires de décontamination : **25 000 \$**

02-470-02-419 Provision décontamination 7, route de la Jacques-Cartier : **-200 000 \$**

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JUILLET 2016

411-2016

TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION - PHASE 2016-01 : MANDAT À LA FIRME AKIFER

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 7 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'accorder un mandat pour la gestion et la supervision des travaux de décontamination du terrain de l'ancienne caserne à la firme Akifer. Les détails du mandat sont présentés à la proposition de service transmise par monsieur Stéphane Lambert et madame Nathalie Gauvin, en date du 14 avril 2016. Le coût du contrat est établi à 16 585 \$, plus taxes.

Imputer cette dépense au poste budgétaire 02-470-01-419.

ADOPTÉE

412-2016

TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION - PHASE 2016-01 : DISPOSITION DES SOLS CONTAMINÉS

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint monsieur Martin Careau, en date du 11 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Solneuf inc. relatif à la disposition des sols contaminés dans le cadre des travaux de décontamination du terrain de l'ancienne caserne. Ces travaux seront payés en fonction des taux unitaires présentés au bordereau de soumission. Le contrat est formé de l'avis d'appel d'offres, du devis daté du 23 juin 2016, de l'addenda numéro 1 et de la soumission déposée le 11 juillet 2016;

Le coût total prévu pour ces travaux est établi à 86 745 \$, plus taxes;

Imputer cette dépense au poste budgétaire 02-470-00-410.

ADOPTÉE

413-2016

TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION - PHASE 2016-01 : POMPAGE ET DISPOSITION DE L'EAU CONTAMINÉE

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, daté du 6 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Qualinet environnement inc. pour la réalisation des travaux de gestion de l'eau nécessaires aux travaux de décontamination du terrain de l'ancienne caserne. Ces travaux seront payés en fonction des taux unitaires présentés au bordereau daté du 4 juillet 2016. Le coût total prévu pour ces travaux est établi à 19 800 \$, plus taxes;

Imputer cette dépense au poste budgétaire 02-470-00-446.

ADOPTÉE

414-2016

TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION - PHASE 2016-01 : ANALYSES DE LABORATOIRE

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 7 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Maxxam pour la réalisation des analyses de laboratoire nécessaires aux travaux de décontamination du terrain de l'ancienne caserne. Ces travaux seront payés en fonction des taux unitaires présentés



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JUILLET 2016

au bordereau daté du 7 juillet 2016. Le coût total prévu pour ces travaux est établi à 7 132,50 \$, plus taxes;
Imputer cette dépense au poste budgétaire 02-470-00-448.

ADOPTÉE

415-2016 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 382-2016 : STATIONNEMENT RUE DÉSIRÉ-JUNEAU

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, daté du 6 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 382-2016 en ajoutant la mention suivante :

Les autres dépenses pour ce projet seront appropriées de la façon suivante :

- Du règlement numéro 1325-2016 pour un montant maximal supplémentaire de 20 615,57 \$;
- Du fonds de roulement pour un montant maximal de 11 551,00 \$, remboursable sur dix ans.

ADOPTÉE

416-2016 SURVEILLANCE DES TRAVAUX : STATIONNEMENT RUE DÉSIRÉ-JUNEAU

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 7 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de mandater la firme Consultants Enviroconseil pour la surveillance des travaux du projet de construction d'un stationnement sur la rue Désiré-Juneau. Le tout conformément à la proposition de service transmise par monsieur François Gagnon, ingénieur, en date du 4 février 2016;

La firme est mandatée pour la réalisation des activités numéros 7 et 8 de la proposition;

Le coût du mandat est établi à 8 390 \$, plus taxes;

La somme nécessaire est appropriée du règlement numéro 1325-2016.

ADOPTÉE

417-2016 OUVERTURE D'UNE NOUVELLE PHASE DANS LA PARTIE NORD DU PARC INDUSTRIEL : PAIEMENT NUMÉRO 1

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint monsieur Martin Careau, daté du 6 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 1 à Hamel Construction inc. au montant de 103 867,77 \$. Ce montant tient compte des travaux réalisés au 30 juin 2016, d'une retenue contractuelle de 10 % et l'ajout des taxes brutes. Ladite dépense est imputée aux règlements numéros 1285-2015, 1286-2015, 1287-2015 et 1288-2015.

ADOPTÉE

418-2016 ACHAT D'UN ÉPANDEUR ET D'UNE GRATTE : CAMION 6 ROUES

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, en date du 6 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JUILLET 2016

ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie TWIN pour la fourniture d'une gratte (chasse-neige) et d'un épandeur à installer sur le camion 6 roues (numéro 102).

Le détail des équipements est présenté sur les soumissions jointes en date du 20 janvier 2016;

Le coût du contrat est établi à 16 562,50 \$, plus taxes. Le prix inclut la fourniture et l'installation.

La somme nécessaire est appropriée du règlement numéro 1320-2016.

ADOPTÉE

419-2016 ENTENTE AVEC LA COMPAGNIE REMORQUAGE RATTÉ

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 7 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser la location d'un espace de stationnement à la compagnie de remorquage Martin Ratté au 4 300, route de Fossambault afin d'y stationner une remorque;

Le prix de location est fixé à 100 \$, plus taxes, par mois;

La Ville ou la compagnie de remorquage Martin Ratté peut mettre fin au présent contrat de location par la transmission, à l'autre partie, d'un préavis de trente jours.

ADOPTÉE

420-2016 AJOUT D'UN PANNEAU D'ARRÊT

ATTENDU la nécessité de rendre sécuritaire l'intersection des rues de la Falaise et Jean-Baptiste-Drolet;

ATTENDU le rapport du directeur adjoint aux travaux publics, monsieur Pierre Roy, daté du 7 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU de faire l'ajout d'un panneau d'arrêt sur la rue de la Falaise.

ADOPTÉE

**421-2016 AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DU POSTE D'EAU BRUTE DUCHESNAY :
PAIEMENT NUMÉRO 1**

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 7 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 1, au montant de 8 617,50 \$, plus taxes, à la compagnie Turcotte 1989 inc. concernant les travaux d'augmentation de la capacité du poste d'eau brute Duchesnay;

Approprier la somme nécessaire du règlement numéro 1302-2015.

ADOPTÉE

422-2016 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 180-2016

ATTENDU l'octroi, par la résolution numéro 180-2016, d'un mandat à la firme LGT pour procéder à une vérification des structures de chapiteaux au parc du Grand-Héron;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, daté du 6 juillet 2016;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JUILLET 2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 180-2016 pour y préciser que le coût du mandat est fixé à 5 421,65 \$, plus taxes.

ADOPTÉE

423-2016 PAIEMENT AU CLUB DE GOLF LAC ST-JOSEPH INC. : TOURNOI DE GOLF DU MAIRE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général à acquitter les factures BO763590 et BO763589 relatives à la tenue du Tournoi de golf du maire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier totalisant 10 146,14 \$.

La dépense s'autofinance avec les inscriptions et les profits restants sont, comme convenu, versés à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

424-2016 AMENDEMENT À L'ENTENTE : DÉVELOPPEMENT HABITANIA INC.

ATTENDU le rapport du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment, monsieur Pascal Bérubé, daté du 8 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil autorise l'amendement à l'entente intervenue le 31 mai 2016 entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Développement Habitalia inc., afin d'autoriser un total de 17 terrains au lieu de 15 comme prévu initialement. Le tout selon le plan-projet de lotissement préparé par monsieur Marc Gravel, arpenteur-géomètre, daté du 1^{er} octobre 2014, version corrigée du 7 juillet 2016.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉTAPE : COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE ET DES AÎNÉS

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier dépose le rapport d'étape du comité de suivi des familles et des aînés.

425-2016 TARIFICATION POUR LE PARC DE GLISSE DU GRAND-HÉRON - SAISON 2016-2017

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, daté du 7 juillet 2016.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'adopter la tarification pour la saison 2016-2017 du parc de glisse du Grand-Héron

ADOPTÉE

426-2015 AUTORISATION DE DÉPENSES : ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE SERVICE INCENDIE

ATTENDU le rapport de monsieur Pierre Beaumont, directeur du Service de protection contre les incendies, en date du 7 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil autorise le directeur du Service de protection contre les incendies à faire l'achat d'une caméra thermique pour les premiers répondants au coût de 8 790 \$, plus taxes, chez Aréo-Feu.

La somme nécessaire est appropriée du règlement numéro 1324-2016.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JUILLET 2016

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES

Le directeur général et greffier monsieur Marcel Grenier dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 30 juin 2016, laquelle totalise 1 044 086,15 \$.

427-2016 OFFICIALIZATION D'UN NOM DE RUE : DÉVELOPPEMENT HABITANIA

ATTENDU la recommandation du Comité de toponymie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de nommer la rue devant être construite dans le développement Habitania, rue « J.-A.-Pélisson ». La rue est montrée en jaune sur plan joint à la présente résolution.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de demander à la Commission de toponymie d'officialiser ce nom.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 7 juillet 2016, laquelle comprend 89 commandes au montant de 68 407,73 \$.

428-2016 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 30 juin 2016, laquelle totalise la somme de 132 140,38 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

429-2016 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade;
ET RÉSOLU de clore la séance du 11 juillet 2016.

L'assemblée est levée à 20 h 37.

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER